

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1816

présenté par

Mme Youssouffa et M. Laronneur

à l'amendement n° 1712 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger l'amendement ainsi :

A titre d'exemple, afin de répondre encore davantage aux enjeux de souveraineté à Mayotte, 100 militaires supplémentaires (+25%) seront appuyés par un nouveau moyen de transport amphibie.

La capacité de surveillance et d'intervention en mer sera réalisée notamment avec la présence jusqu'à 200 jours d'un bâtiment hauturier (type BSOM Bâtiment de Soutien Outre Mer, Frégate de surveillance Ou Patrouilleur Outre Mer ou Patrouilleur) d ici 2027 avec une montée en puissance à 65 jours dès 2024 .

Les capacités d'intervention terrestres durcies seront plus réactives, renforcées lorsque ce sera nécessaire par des hélicoptères, et profiteront à terme 2027 des armées en matière d'aérotransport inter-théâtres avec la couverture permanente A400M de l'océan Indien.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à expliciter davantage l'impact territorialisé du renforcement des moyens outre-mer.